

2020 / 214

Département
d'Indre-et-Loire

République Française
COMMUNE DE MOUZAY

**Nombre de
membres en
exercice:** 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le deux juillet à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la mairie, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER

Sont présents: Marie RONDWASSER, Yannick PINON, Alain FONTENAY, Francis GAULUET, Isabelle LALLET, Magali NISSERON, Sylvie GIRAUD, Jean DE VARINE, Rose LAJOIE, Philippe RUBEL, Bertrand HARS

Secrétaire de séance: Francis GAULUET

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2020 :

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance relatif à l'élection du maire et des adjoints, joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :

Le maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par l'assemblée délibérante sous le mandat précédent et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - 2020 20

Madame le maire rappelle la liste, les caractéristiques et les conditions de représentation de la commune dans les divers syndicats intercommunaux. Les élus sont invités à faire acte de candidature aux fonctions de délégués titulaires et suppléants au sein des diverses structures intercommunales.

Après en avoir délibéré, et être passé au vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide des nominations suivantes :

- Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) :

titulaire : Mr Philippe RUBEL
suppléant : Mr Alain FONTENAY

- Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois (SITS Lochois) :

titulaires : Mmes Isabelle LALLET, Magali NISSERON
suppléants : MM. Alain FONTENAY, Francis GAULUET

- Syndicat Intercommunal Scolaire du R.P.I. des 5 communes (SIS) :

Mmes Marie RONDWASSER, Magali NISSERON, Mr Yannick PINON

- Syndicat Mixte Ouvert A.G.E.D.I. :

Mme Marie RONDWASSER

- prend acte qu'en application du nouvel article L.273-11 du Code électoral et conformément au procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020, les conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, désignés suivant l'ordre du tableau municipal sont :

Mme Marie RONDWASSER, maire et Mr Yannick PINON, premier adjoint au maire ;

- prend acte que ces délégués représenteront la commune au sein des structures intercommunales et rendront compte du fonctionnement de celles-ci et des décisions prises au cours des réunions auxquelles il prendront part ;

- charge le maire de notifier ces désignations aux entités correspondantes.

Objet: 2/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - 2020 21

Madame le maire indique que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, pour une durée de mandat identique à celle des membres du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires auxquels seront adjoints six commissaires suppléants seront désignés par l'administration fiscale sur une liste de contribuables remplissant les conditions définies précisées par le maire, dressée en nombre double par le conseil municipal, soit une proposition de vingt-quatre noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose à l'unanimité les commissaires suivants :

membres titulaires :

- Mr Pierre AVIRON, 2 rue Badière à Vendôme 41100
- Mr Jean de VARINE, 3 La Chaumerie à Mouzay 37600
- Mr Jean-Michel LEVEQUE, 11 rue Paul Bernier à Mouzay 37600
- Mr Michel VERNAT, 2 Le Soufflet à Mouzay 37600
- Mr Joël CHEVREAU, 32 rue Paul Bernier à Mouzay 37600
- Mr Jean-Claude FIOT, 36 rue Paul Bernier à Mouzay 37600
- Mme Marie-Thérèse AVIRON, 15 Morand à Mouzay 37600
- Mr Francis GAULUET, 8 rue des Vignes à Mouzay 37600
- Mr Philippe RUBEL, 2 La Métiverie à Mouzay 37600
- Mr Michel LANDREAU, 4 Grand Fond à Mouzay 37600
- Mme Rose LAJOIE, 21 rue Descartes à Mouzay 37600
- Mme Françoise EBRARD, 1 La Fastière à Mouzay 37600

membres suppléants :

- Mr Jacques DESACHE, Le Mesnil à Vou 37240
- Mr Yannick PINON, 6 Le Cep à Mouzay 37600
- Mr Yves DESROUSSEAU, 9 La Bordinière à Mouzay 37600
- Mr Gaëtan BENOT BERCION, 3 La Lye à Mouzay 37600
- Mr Dominique BARRET, 6 La Fastière à Mouzay 37600
- Mr Michel DUFOUR, 1 La Gafrie à Mouzay 37600
- Mr Christian NAUD, 24 Morand à Mouzay 37600
- Mme Sylvie GIRAUD, 6 Place de la mairie à Mouzay 37600
- Mme Andrée HARS, 11 Morand à Mouzay 37600
- Mme Nadine GOUGUE, 20 Morand à Mouzay 37600
- Mme Sylvie PINTO, 7 La Pichaudière à Mouzay 37600
- Mr Charles Henri d'OCAGNE, Le Manoir des Ees à Ferrière-sur-Beaulieu 37600

Le conseil municipal charge le maire de notifier cette proposition aux services de la fiscalité locale.

Objet: 3/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - 2020 22

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 entrée en vigueur le 1er janvier 2019, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et réformant intégralement les modalités de gestion des listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en oeuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle, et son suppléant, au sein du conseil municipal, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle,

Après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, en qualité de membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

TITULAIRE : Madame Isabelle LALLET ;

SUPPLEANT : Madame Magali NISSERON

Objet: 4/ CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES - 2020 23

Madame le maire informe les élus des commissions communales auparavant créées et indique que celles-ci, hormis celles particulièrement réglementées et faisant l'objet d'une délibération spécifique, relèvent du fonctionnement interne du conseil municipal, sans formalisme aucun. Le maire indique qu'il serait judicieux de regrouper les divers domaines d'intervention communale en blocs de compétences chacun pouvant être scindés en sous-commissions, appelées à se réunir séparément ou ensemble selon les points à aborder.

Le maire précise que les répartitions de candidatures dans les commissions ne sont pas figées, qu'elles peuvent être modifiées et qu'il est loisible à chacun de quitter ou d'intégrer une commission à tout moment.

Après avoir recueilli les candidatures des élus, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des commissions suivantes :

COMMUNICATION, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE :

- MM. Francis GAULUET, Jean de VARINE, Bertrand HARS, Mmes Isabelle LALLET, Sylvie GIRAUD,

BATIMENTS COMMUNAUX, INFRASTRUCTURES ET VOIRIE :

- MM. Yannick PINON, Alain FONTENAY, Francis GAULUET, Philippe RUBEL, Mme Rose LAJOIE

AMENAGEMENT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENT :

- Mmes Isabelle LALLET, Magali NISSERON, Sylvie GIRAUD, Rose LAJOIE, Mrs Yannick PINON, Alain FONTENAY

FINANCES :

- Mme Marie RONDWASSER, MM. Yannick PINON, Alain FONTENAY, Francis GAULUET, Jean de VARINE, Philippe RUBEL, Mmes Sylvie GIRAUD, Magali NISSERON.

Objet: 5/ DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE - 2020 24

Le maire indique que les lois n° 2007-148 du 2 février 2007 et 2007-209 du 19 février 2007 ont défini l'accès des agents publics à l'action sociale.

L'article 70 pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents, l'article 71 indique quant à lui, que les dépenses pour les prestations d'action sociale sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités, juste après la rémunération. L'action sociale devient donc une dépense obligatoire et impose à toutes les collectivités territoriales de mettre en œuvre des prestations d'action sociale.

Le maire précise qu'afin de satisfaire à ses obligations, la collectivité est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et qu'à chaque renouvellement municipal, il convient de désigner le délégué représentant le collège des élus, le maire se chargeant de la désignation du délégué parmi les agents bénéficiaires.

Après avoir pris connaissance des conditions d'exercice du mandat de délégué auquel se présente Mr Yannick PINON, 1er adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Mr Yannick PINON en qualité de délégué représentant le collège des élus ;
- charge son maire de faire procéder à l'élection du délégué représentant les agents parmi les membres du personnel communal.

Objet: 6/ DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 - 2020 25

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu la ou les candidatures présentées,

Sur le rapport du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner au sein du conseil municipal, un élu local qui peut être le maire, un adjoint ou un conseiller municipal, en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population en 2021 ;

- prend acte de la candidature de :

M. Philippe RUBEL en qualité de coordonnateur

Mme Rose LAJOIE, en qualité de coordonnateur suppléant

- charge le maire de rédiger l'arrêté de nomination correspondant.

Objet: 6/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- il est fait le point sur l'abattage des arbres morts rue Descartes et aire de loisirs par la société CHABOISSON ; le bois sera débité et récupéré par un habitant de la commune ;

- il est donné des informations diverses sur le site et le journal communal.

la séance est levée à 22h10.

lu et approuvé,
le secrétaire de séance,
Francis GAULUET

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23
DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL
MUNICIPAL (délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la délibération n°
2014-09-4 du 10 juillet 2014**

| | | |
|--------------|--|--------------|
| 17 juin 2020 | délivrance d'un acte de concession cinquantenaire dans le columbarium du cimetière communal – concession N 1-1 (case gauche) Concessionnaires : MM. CHARPENTIER Raymond | 180,00 € TTC |
| 24 juin 2020 | signature d'un devis de réparation de sinistre et fourniture et pose de verrous sur les fenêtres de la Maison des Jeunes Mr Claude DEBOUT, Mouzay | 552,00 € TTC |